



Non respect barème salaire conventionnel

Par onthemove

Bonjour,

Mon employeur n'a pas respecté le barème des salaires de la convention collective syndéac.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai malheureusement, de manière un peu naïve, signé mon contrat avec un certain salaire. J'ai fait confiance à mon employeur et je me suis aperçue par hasard que j'étais moins rémunéré que je devais l'être.

En effet, sur mon contrat, il est écrit un nom de poste correspondant à une rémunération du groupe 8. Hors, selon la convention, ce poste correspond au groupe 6 ! Je suis donc en dessous du minimum conventionnel attribué à mon poste. De plus, j'effectue en réalité le travail correspondant au groupe 4 !

Il y a maintenant 3 mois que j'en ai informé mon employeur. Depuis, il retarde les entretiens individuels et semble pas vouloir régulariser mon salaire.

Qu'est-il possible de faire ? Puis-je réellement réclamer mon dû conformément à la convention collective avec rappel de salaire ?